

L'ÉCOLE AU CŒUR DE SA COMMUNAUTÉ

Mémoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)

> Consultation publique Projet de l'îlot Wanklyn

> > Octobre 2015

INTRODUCTION

L'aménagement et le développement du territoire de l'île de Montréal touchent directement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Deuxième plus grand réseau d'écoles publiques au Québec, la CSMB sert plus de 53 000 élèves répartis dans 95 établissements, dans lesquels travaillent 9 100 employés. Ses écoles et centres sont situés dans sept arrondissements et 13 municipalités de l'ouest de Montréal.

La CSMB vit depuis quelques années une hausse de clientèle sans précédent. Les prévisions ministérielles indiquent que cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années, en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants, du boom immobilier et de la hausse des naissances. Les prévisions indiquent qu'en 2020 la CSMB accueillera 60 000 élèves. À ce titre, la CSMB se sent directement interpellée par les nouveaux développements immobiliers sur son territoire, comme nous l'avons mentionné dans nos mémoires précédents. La Commission scolaire se voit d'ailleurs comme un partenaire de Montréal et des arrondissements, puisque les décisions liées à l'urbanisme de la Ville ont un impact direct sur sa communauté éducative. Le présent document vise à présenter les grandes orientations de la CSMB au regard de l'aménagement, du transport et de l'environnement.

1 - L'AMÉNAGEMENT

La vision de la CSMB est celle d'écoles primaires et secondaires implantées au centre de la communauté. L'objectif derrière cette idée est de créer un pôle d'attraction servant à la fois les intérêts des enfants et des familles, mais aussi ceux des citoyens demeurant à proximité des établissements scolaires. Pour ce faire, les arrondissements et municipalités doivent prévoir des terrains pour de nouvelles écoles et s'assurer que le zonage soit approprié pour de telles constructions. Des problématiques liées au zonage sont survenues récemment à Saint-Laurent et à L'Île-des-Sœurs. Et à très court terme, LaSalle, Outremont et Pierrefonds-Roxboro seront confrontés au même enjeu : le besoin de trouver un site adéquat pour ériger une nouvelle école.

On apprend dans le projet de l'îlot Wanklyn, la construction de 786 nouveaux logements. Dans ce contexte, cela pourrait représenter 200 enfants d'âge préscolaire et primaire. Les écoles primaires de la CSMB sont présentement presque remplies à pleine capacité à LaSalle. Nous n'aurons donc pas suffisamment de place pour accueillir cette nouvelle clientèle.

L'exemple de l'école primaire Île-des-Sœurs est tout à fait probant. Le Centre Elgar, adjacent à l'établissement, profite aux élèves le jour, mais est grandement utilisé par les résidants hors des heures scolaires. Idem pour les terrains de tennis et les autres infrastructures sportives de l'école. Ainsi, l'école étend son rôle au-delà de sa mission éducative, devenant un établissement communautaire véritablement au cœur d'un quartier, au service de la population.

Il faut voir les écoles comme étant un atout considérable pour un quartier. La CSMB croit aux infrastructures éducatives, communautaires et complémentaires. Il faut penser l'école comme une plus-value pour les arrondissements. C'est pourquoi, lors du développement de nouveaux quartiers, l'arrondissement LaSalle, en partenariat avec les promoteurs immobiliers a la responsabilité de réserver des terrains suffisamment grands (environ 10 000 m²), adéquatement zonés (zonage institutionnel) et bien localisés pour la construction d'écoles.

La CSMB recommande :

- Que les municipalités réservent des terrains en vue de la construction d'écoles, lorsqu'est pensé et développé le plan d'urbanisme des nouveaux quartiers. Ces terrains accueilleraient ce qui deviendrait une infrastructure attractive dédiée à la communauté.

2 - TRANSPORTS

La CSMB croit que des écoles situées au cœur des quartiers permettraient de favoriser un établissement fréquenté par des élèves marcheurs. En plus des effets positifs pour la santé, cela contribuerait à réduire les déplacements en autobus et ultimement, promouvoir le développement durable.

En ce sens, la CSMB déplore que le nombre de brigadiers soit demeuré le même depuis 1992, en raison de l'imposition d'un moratoire. Pour inciter les jeunes à la marche, il est primordial que la sécurité soit au rendez-vous et que les mesures en ce sens soient ajustées au nombre d'élèves. La CSMB a d'ailleurs collaboré à la campagne de prévention 100 % vigilant dans mon arrondissement pour laquelle des affiches ont été apposées aux abords des écoles dans les arrondissements. Enfin, toujours dans l'espoir de favoriser de meilleures habitudes de vie, l'aménagement de pistes cyclables aux abords des écoles est également encouragé par la CSMB. À cet effet, la CSMB est fière de rappeler que la toute nouvelle école Île-des-Sœurs II ne compte que des marcheurs.

La CSMB recommande :

- L'ajout de brigadiers supplémentaires afin de favoriser des écoles de marcheurs.
- L'aménagement de pistes cyclables près des écoles primaires et secondaires.

3 - ENVIRONNEMENT

Les terrains que fournissent les villes et arrondissements en vue de la construction d'écoles sont le point de départ de ce qui devrait devenir un pôle éducatif,

communautaire et complémentaire. Comme les délais sont souvent serrés, la CSMB suggère que les municipalités prennent de l'avance et s'assurent que le terrain réservé pour une école soit zoné adéquatement et prévu dans le plan d'urbanisme. Le récent exemple de la deuxième école à être construite à L'Île-des-Sœurs démontre à quel point le processus d'implantation d'un nouvel établissement scolaire demande temps et préparation. On se souviendra qu'il y a eu un retard de cinq années entre l'autorisation de construire l'école et sa livraison à l'automne 2015. À LaSalle comme ailleurs, un terrain dédié et zoné institutionnel ne pourrait qu'accélérer les démarches pour implanter une future école.

Par ailleurs, soucieuse de réduire les impacts environnementaux découlant de ses activités quotidiennes, la CSMB a adopté, en mars 2010, sa *Politique de développement durable* qui est inscrite dans sa Planification stratégique 2014-2018. Consciente de l'empreinte au sol de ses établissements scolaires, la CSMB envisage divers projets afin de réduire l'impact de ses constructions. La Commission scolaire espère obtenir le soutien de la Ville en lien avec ces innovations. Elle souhaite également voir assouplies les normes de construction afin d'être considérée comme un partenaire institutionnel des municipalités.

La CSMB recommande:

- Le zonage adéquat pour les terrains sur lesquels seront construites les écoles et l'adaptation des normes de construction, reconnaissant ainsi la Commission scolaire comme un partenaire institutionnel des municipalités.

CONCLUSION

Avec plus de 53 000 élèves répartis sur un territoire de plus de 600 kilomètres carrés, la CSMB est un acteur socioéconomique d'importance dans l'ouest de Montréal. La Commission scolaire possède une connaissance précise et étoffée de ce territoire, notamment en ce qui a trait à l'aménagement, au transport et à l'environnement, en lien avec ses 95 établissements. La CSMB souhaite demeurer un partenaire privilégié de la Ville pour les prochaines années et participer à sa mesure aux nouveaux développements de Montréal. C'est l'ensemble de la ville qui y gagnera.